

DEC180239DR10

Décision portant nomination de Madame Sandrine Glatron aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7367, intitulée Dynamiques européennes et nommant M. Maurice Carrez en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Sandrine Glatron a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Sandrine Glatron, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7367 intitulée Dynamiques européennes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Madame Sandrine Glatron exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Sandrine Glatron est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 19 janvier 2018

Le directeur d'unité
Maurice Carrez



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



l'université de Strasbourg

Michel DENEKEN